FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	**FDS N°002** (Disponible sur www.rofafrance.com)
ESSENCE SP 95-98 **Matériaux de référence certifiés (MRC)**	Révision de la FDS : 10 – Date de révision : 03/04/2026 *Date de l'ancienne version :* XX/XX/2020

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification du produit : Essence SP 95 - 98 - Matériau de référence certifié / UFI = PE00-S09S-T00H-F8QM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange : Usage en laboratoire / Réservé aux professionnels
et utilisations déconseillées : Aucun connu

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

ROFA France
7 Zone Artisanale Béton Ouest
25160 Oye-et-Pallet - France
Tél. +33 3 81 69 75 47
Courriel : contact@rofafrance.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

ORFILA / Tél : 01.45.42.59.59
Carechem 24 International.
Pour les pays anglophones +44(0)1235239670
Europe (en langues locales) +33149000049
Afrique et Moyen-Orient +44(0)1235239671
Chine 861051003039

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange. RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008
Classification : Liquides inflammables - Catégorie 3 // Toxicité par aspiration - Catégorie 1 // Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2 // Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 // Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 2 //
Pour le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, voir la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage : Étiqueté conformément au : RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 CE-N° 289-220-8

Pictogrammes de DANGER



SGH02 SGH08 SGH09 SGH07

Mention de danger	Conseils de prudence
H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables H350 - Peut provoquer le cancer H340 - Peut induire des anomalies génétiques H361d - Susceptible de nuire au foetus H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 - Provoque une irritation cutanée H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	P201 - Se procurer les instructions avant utilisation P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P331 - NE PAS faire vomir P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

	P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P501 - Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'incinération agréée

2.3. Autres dangers :
Propriétés physico-chimiques : Extrêmement inflammable. Très volatil. Les vapeurs plus denses que l'air peuvent se répandre le long du sol, avec risque d'explosion très élevé. En cas de pompage, Les frottements dus à l'écoulement du produit créent des charges d'électricité statique capables de générer des étincelles provoquant INFLAMMATION OU EXPLOSION. Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus". Le mélange ne contient pas de composants répondant aux critères de classification comme substance PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Propriétés ayant des effets pour la santé : L'inhalation répétée de vapeurs en quantités importantes entraîne une exposition au benzène. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. Les vapeurs ou brouillards sont irritants pour les muqueuses notamment oculaires. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).
Propriété environnementale : Toxique pour les organismes aquatiques. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances : Non applicable. Ce produit est un mélange.
3.2 Mélanges : Combinaison complexe d'hydrocarbures composée principalement de paraffines, de cycloparaffines, et d'hydrocarbures aromatiques et oléfiniques dont la majorité possède un nombre de carbones supérieur à C3 et dont le point d'ébullition se situe approximativement entre 30°C et 260°C.

Composants dangereux

Nom chimique	*EC-N°*	*Numéro enregistrement Reach*	*CAS-N°*	*% Poids*	*GHS Classification*
Essence (n-hexane < 3%)	289-220-8	01-2119471335-39	86290-81-5	> 90	Flam. Liq. 1 (H224) Carc. 1B (H350) Muta. 1B (H340) Repr. 2 (H361d) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411)
Benzène	200-753-7	Pas de données disponibles	71-43-2	≤ 1	Flam. Liq. 2 (H225) Carc. 1A (H350) Muta. 1B (H340) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit 2 (H315) Eye Irrit 2 (H319) STOT RE 1 (H372)
Toluène	203-625-9	Pas de données disponibles	108-88-3	< 30	Flam. Liq. 2 (H225) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Repro 2 (H361d) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373)
Hexane	203-777-6	Pas de données disponibles	110-54-3	< 3	Flam. Liq. 2 (H225) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Repro 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411)
Methanol	200-659-6	Pas de données disponibles	67-56-1	≤ 3	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H301–311-331) STOT SE 1 (H370)
Ethanol	200-578-6	Pas de données disponibles	64-17-5	≤ 5	Flam. Liq. 2 (H225)
Alcool tert-	200-889-7	Pas de données	75-75-0	≤ 15	Flam. Liq. 2 (H225)

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

butylique		disponibles			Acute Tox. 4 (H332) Eye irrit 2 (H319) STOT SE 3 (H335)
Alcool isobutylique	201-148-0	Pas de données disponibles	78-83-1	≤ 15	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Irit 2 (H315) Eye Dam 1 (H318) STOT SE 3 (H335- 336)
Propane-2-ol	200-661-7	Pas de données disponibles	67-63-0	≤ 12	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irit 2 (H336) STOT SE 3 (H336)

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours / CF 4.1, partie A, annexe II de REACH
EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE. Avant de tenter de secourir des victimes, isoler la zone de toutes les sources potentielles d'inflammation, y compris en déconnectant l'alimentation électrique. Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés. Mouiller avec de l'eau les vêtements contaminés avant de les enlever pour éviter le risque d'étincelles d'électricité statique.
Inhalation : En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos. Commencer immédiatement la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion : Ne pas donner à boire. Ne PAS faire vomir : car il y a des risques importants d'aspiration, Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle). Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.
Contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier. Pour les brûlures thermiques mineures, refroidir la brûlure. Maintenir la zone brûlée sous l'eau froide pendant au moins cinq minutes, ou jusqu'à ce que la douleur diminue. Laver avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Rincer les yeux. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Protection pour les secouristes ATTENTION Secouristes ! - pensez à votre sécurité pendant le sauvetage ! Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir section 8 pour plus de détails.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Contact avec les yeux : Sensation de brûlure et rougeur temporaire
Contact avec la peau : Risque d'irritation. Rougeurs.
Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut causer maux de tête, nausées, vomissements et altération de la conscience. Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque de dépression du système nerveux central. L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traiter de façon symptomatique. Nocif : En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction : Moyen d'extinction - pour les petits feux : Dioxyde de carbone (CO 2). Poudre sèche. Sable ou terre. Moyen d'extinction - pour les grands feux : Mousse. Mousses à base d'émulseurs polyvalents. Eau pulvérisée. Brouillard d'eau (personnel formé uniquement).
Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu. L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme Oxydes de soufre. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
5.3 Mesures de protection pour les pompiers : En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral. Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec beaucoup d'eau.

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

Refroidir à l'eau les réservoirs et les parties exposées au flux thermique et non pris dans les flammes. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Sauf en cas de déversements mineurs, La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur. Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Eloigner le personnel non concerné. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger. Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues. Rester face au vent. En cas de déversements importants, alerter les habitants des zones sous le vent. Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). En cas de déversements importants : risque d'incendie ou d'explosion. Recouvrir les déversements de mousse afin de réduire le risque d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol jusqu'aux sources d'inflammation.
Conseils aux non-secouristes : Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate).
Conseils pour les secouristes : Prendre toutes les mesures adéquates pour protéger les secouristes des risques d'incendie, d'explosion et d'inhalation, notamment par l'utilisation d'appareils respiratoires. En cas de : Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants. Déversements importants : une combinaison de protection complète, antistatique résistant aux produits chimiques. Gants de travail (de préférence à manchettes) assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques. Remarques : les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau et ne conviennent pas pour une opération d'urgence. Casque de protection. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles. Protection respiratoire : Un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtre(s) contre les vapeurs organiques (et le cas échéant pour le H2S). Il est possible d'utiliser un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible. Si la situation ne peut être parfaitement évaluée ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. En cas de déversement en rivière, suspendre l'utilisation de l'eau en aval du point de déversement. Si nécessaire. Consulter un expert. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Méthodes de confinement : Contenir et collecter le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13). Les déversements importants peuvent être soigneusement recouverts de mousse, le cas échéant, afin de limiter les risques d'incendie. En cas de déversement dans l'eau : Laisser le produit s'étaler à la surface de l'eau, En l'absence d'obstacles (barrage, rive ou rivage), Les déversements de produit liquide dans l'eau se traduiront vraisemblablement par une évaporation rapide et complète du produit. En cas de petits épandages sur des eaux fermées, lorsque les quantités à récupérer sont faibles (quelques dizaines de litres), contenir le produit avec des barrières flottantes ou d'autres dispositifs. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. En cas de déversement en rivière, suspendre l'utilisation de l'eau en aval du point de déversement. Si nécessaire. Consulter un expert. Ne jamais utiliser d'agent dispersant. Transférer le produit récupéré et les autres matériaux dans des réservoirs ou conteneurs appropriés et stocker/éliminer conformément aux règlements applicables. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter que le produit arrive dans les égouts.
6.4 Autres informations : Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit. Cependant, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse de la vague/courant) peuvent avoir une influence importante dans le choix des actions appropriées. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre.
- Équipement de protection individuelle : Voir rubrique 8 pour plus de détails.
- Traitement des déchets : Voir rubrique 13 pour plus de détails.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller au respect de tous les règlements applicables en matière d'atmosphères explosives dans les installations de manutention et stockage de produits inflammables. Prendre des précautions contre l'électricité statique. Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié (interne ou externe). Assurer une ventilation adéquate. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas fumer. Eviter de respirer les

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. NE JAMAIS AMORCER AVEC LA BOUCHE LE SIPHONNAGE D'UN RESERVOIR. Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas utiliser d'air comprimé pour des opérations de remplissage, déchargement ou de manutention. Ne jamais percer, piquer, meuler, tronçonner ou souder sur un conteneur vide. Équipement de protection individuelle, voir section 8.
Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate. LORS DES MOUVEMENTS DE PRODUITS : Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Prendre toute disposition permettant d'éviter les entrées d'eau dans les bacs, citernes, lignes de flexibles.
Prévention des incendies et des explosions : Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation (flamme nue, étincelles, arcs électriques...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques : Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception. Les frottements dus à l'écoulement du produit créent des charges d'électricité statique capables de générer des étincelles provoquant INFLAMMATION OU EXPLOSION. Interdire le chargement en pluie et limiter la vitesse d'écoulement du produit, en particulier au début du chargement. Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Ne jamais souder sur une citerne ou des tuyauteries, vides non dégazées. N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES. Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement).
Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Les gants doivent être inspectés périodiquement et remplacés en cas d'usure, de perforation ou de contamination. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Utiliser d'équipement de protection individuelle requis.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Mesures techniques/Conditions de stockage : La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Toutes les installations électriques, y compris l'éclairage des locaux où peut être présent ce produit, doivent être adaptées à la zone de risque, conformément aux directives européennes ATEX. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Avant les opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre. Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou d'écoulement. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Stocker les produits conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés, à l'abri de l'humidité, de la chaleur et de toute source potentielle d'inflammation. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Conserver les récipients hermétiquement
Matières à éviter : Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes. (Herbicides...). Halogènes. Cuivre, zinc, magnésium, matériaux galvanisés
Matériel d'emballage : N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures aromatiques.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations. Utilisation pour étalonnage des appareils de laboratoires seulement.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Nom Chimique	*Union Européene*	*France*
Benzene 71-43-2	S° TWA 1 ppm TWA 3.25 mg/m3	VME 1 ppm 3.25 mg/m3 – C1 –M2
Toluene 108-88-3	S° TWA 50ppm 192 mg/m3 – STEL 100 ppm 384 mg/m3	VME 50 ppm 192 mg/m3 – VLCT 100 ppm 384 mg/m3 – R3 –P+
Hexane 110-54-3	TWA 20 ppm 72 mg/m3	VME VLCT 1000 ppm 1300 mg/m3– R2
Méthanol" 67-56-1	S° TWA 200 ppm 260 mg/m3	VME 200 ppm 260 mg/m3

DNEL Travailleurs Professionel/Industriel

Nom chimique	*Effets systématique à courts termes*	*Effets locaux à courts termes*	*Effets systématiques à longs termes*	*Effets locaux à longs termes*
GASOLINE 86290-81-5	1 286.4 mg/m³ /15min (inhalation)	1 066.67 mg/m³ /15min inhalation	Aucun danger identifié	837.5 mg/m³ / 8h (inhalation)

DNEL Consommateur

Nom chimique	*Effets systématique à courts termes*	*Effets locaux à courts termes*	*Effets systématiques à longs termes*	*Effets locaux à longs termes*

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

GASOLINE 86290-81-5	1 152 mg/m³ /15min (inhalation)	640 mg/m3/15min (inhalation)	Aucun danger identifié	178.57 mg/m³ / 24 (inhalation)

8.2. Contrôles de l'exposition. Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés. Ne pas pénétrer dans les réservoirs de stockage vides, avant que ne soient réalisées les mesures d'oxygène disponible.
Équipement de protection individuelle. Informations générales : Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.
Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Pour pénétrer dans des citernes, cuves, réservoirs ayant une teneur insuffisante en oxygène, porter un appareil respiratoire isolant. En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire. En cas d'utilisation de masque ou demi-masque. Respirateur à masque facial équipé d'une cartouche ou d'une boîte filtrante contre les vapeurs organiques/gaz acides. Type AX. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.
Protection des yeux : S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. ou Écran facial.
Protection de la peau et du Corps : Porter les vêtements de protection appropriés : vêtements imperméables aux hydrocarbures. Chaussures ou bottes de sécurité.
Protection des mains : Gants résistants aux hydrocarbures aromatiques. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure. Note: Note: les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau et ne conviennent pas pour une opération d'urgence. Le type de gant doit être conforme à la norme EN374.

Protection des yeux / Protection de la peau et du corps / Protection respiratoire



9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a. Apparence : Liquide clair à 20°C
b. Couleur : Jaune clair / Odeur : Caractéristique
c. Densité : 720 - 775 kg/m3 (15°)
d. Flash point : < - 40 ° C (ASTM D 93)
e. Température d'auto-ignition : > 300 º C (ASTM E 659)
f. Limite d'inflammation – inférieure (%) : 1,4 – supérieure (%) : 8,7
g. Distillation range : ~ 30 -210 ° C
h. Densité vapeur : 3-4 (air = 1)
i. Tension vapeur : < 100 (EN 13016-1) kPa at 35 °C
j. Solubilité : - dans l'eau : Pratiquement non miscible, environ 25mg/l at 20°C
k. Solubilité dans les solvants organiques : Soluble dans de nombreux solvants communs
l. Partition coefficient (log Pow) : Log Pow = 2,1 - 6 / Viscosité : 0,5 - 0,75 mm2/s à 20°C
m. Autre information : - pH : pas applicable.

9.2 Autres informations : Aucune donnée disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité, informations générales : Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique, stabilité : Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.
10.5. Matières incompatibles, matières à éviter : Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes. (herbicides...). Halogènes.
10.6. Produits de décomposition dangereux : Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Oxydes de carbone. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008 :
Informations générales : La toxicité aiguë a été correctement caractérisée dans un grand nombre de recherches réalisées conformément aux BPL suite à une exposition orale, cutanée ou par inhalation.
Lésions oculaires graves/ irritations oculaires : Les produits lourds et aromatiques provoquent plus d'irritation que des flux légers et paraffiniques. Risque d'irritation. Rougeurs.
Contact avec les yeux : Une étude clé a indiqué que le produit n'est pas irritant pour les yeux. Sensation de brûlure et rougeur temporaire.
Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut causer maux de tête, nausées, vomissements et altération de la conscience. Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque de dépression du système nerveux central. L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.
11.2 Informations sur les autres dangers :
L'exposition peut se produire par inhalation, ingestion accidentelle ou pénétration de composants individuels à travers la peau. Symptômes et effets (aigus, différés et chroniques après une exposition de courte ou longue durée). Selon la dose d'exposition, la substance peut provoquer des maux de tête, des maux de gorge, de la toux, des difficultés respiratoires, une oppression thoracique, des troubles du système nerveux central, des nausées, de la somnolence et des étourdissements. Ces troubles peuvent se manifester par des crampes abdominales, des vomissements spontanés ou de la diarrhée. Un contact direct avec les yeux ou la peau peut provoquer une irritation temporaire se manifestant par une rougeur ou un gonflement de la zone affectée, ou par un larmoiement, une rougeur et un gonflement des yeux. Une exposition prolongée à la substance peut dégraisser la peau et provoquer des crevasses. La substance peut provoquer ou favoriser le développement de cancers. La manipulation du produit chaud (chauffé) peut provoquer des brûlures, qui se manifestent généralement par des rougeurs et des irritations cutanées ou, dans les cas plus graves, par des cloques.
Impacts interactifs
Aucune interaction ne se produit si le produit est utilisé de manière appropriée.
Propriétés perturbateurs endocriniens : Ne contient aucune substance connue contenant des perturbateurs endocriniens affectant la santé humaine.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
12.2. Persistance et dégradabilité Informations générales : Les substances sont des UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.
12.3. Potentiel de bioaccumulation Informations sur le produit : Les substances sont des UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.
12.4. Mobilité dans le sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile dans le sol. Peut contaminer les eaux souterraines.
Dans l'air : Le produit s'évapore dans l'atmosphère et se disperse plus ou moins en fonction des conditions locales. Il peut néanmoins stagner en nappe dans les parties basses en atmosphère calme ou confinée. La volatilisation dépend de la constante de Henry, qui n'est pas applicable aux UVCB.
Dans l'eau : Le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut se solubiliser dans l'eau. Les essences ne s'hydrolysent pas en raison de l'absence de groupe fonctionnel réactif.
12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB : La concentration d'anthracène dans ce mélange n'excède pas 0,1 % (CONCAWE 2010). Aucune autre structure d'hydrocarbure représentatif ne répond aux critères PBT/vPvB. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bio-accumalable ou toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance n'est pas incluse dans la liste candidate au titre de l'article 59 (1) du règlement REACH en raison de propriétés perturbateurs endocriniens.
12.7 Autres effets nocifs : Ce produit contient des substances toxiques pour l'environnement. Peut avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques. Ce produit contient des substances pouvant entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
Emballages contaminés : Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Ne pas découper, souder, percer, bruler ou incinérer des conteneurs vides, sauf s'ils ont été correctement nettoyés et déclarés sans danger. Les

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
No de déchet suivant le CED : Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

	14.1 ONU / ID	14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Risques environnementaux	Autres informations
ADR	UN1203	ESSENCE	Classe de danger pour le transport : 3 Étiquette : 3 Code de classification: F1 	II	Oui	Quantités limitées : 1 L
IMDG						
IATA						/

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI : Aucune donnée disponible.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement particulières à la substance ou au mélange Restrictions d'application :
Législation nationale : ICPE n°4734 - Arrêté du 1er juillet 2004 fixant les règles techniques et de sécurité applicables au stockage de produits pétroliers dans les lieux non couverts par la législation sur les installations classées ou la réglementation des établissements recevant du public - Tableaux des maladies professionnelles / Tableau régime général 84 / Tableaux des maladies professionnelles Tableau régime général 84_Maladies causées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
Union européenne : Cette substance a été enregistrée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).
Autres réglementations : Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils.
Inventaires internationaux : EINECS/ELINCS – Conforme / TSCA – Conforme / DSL – Conforme / ENCS – Conforme / IECSC – Conforme / KECL – Conforme / PICCS – Conforme / AICS – Conforme / NZiOC – Conforme.
Informations sur la législation Française :
DSL Est conforme à (aux)
• ICPE : rubrique 1430-1432 (liquide inflammable 1ère catégorie)
• Code du Travail
• Art. R.4412-59 à R.4412-93 (CMR)
• Art. R.4624-19 à R.4624-20 et arrêté du 11.07.77 (Surveillance médicale renforcée)
• Code de la Sécurité Sociale
• Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)
15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Non

16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications de la fiche de sécurité
Cette fiche a été modifiée depuis la dernière version.
Merci de contacter ROFA France en utilisant cet email contact@rofafrance.com si vous souhaitez être informé des changements.

Informations complémentaires
Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées uniquement à titre indicatif. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

et s'appliquent au produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie des propriétés du produit.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2016 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Fin de la fiche de données de sécurité

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com